



Ferme d'Akuo 1  
140 Avenue des Champs-Élysées,  
75 008 Paris

Johnny DELIN  
Service agriculture et forêt DDTM83  
244 Avenue de l'Infanterie de Marine  
83000 Toulon

Aix-en-Provence, le 16 juin 2022,

Recommandé A/R : 2C 162 938 8685 6

Objet : *Courrier de réponse au procès-verbal de reconnaissance des bois à défricher*

Dossier : Demande de défrichement n° 21.489/211

Monsieur Delin,

Nous vous confirmons la bonne réception du procès-verbal de reconnaissance de bois à défricher accompagné de l'avis favorable du directeur départemental des territoires et de la mer du Var le 13/06/2022.

Comme rappelé dans le procès-verbal, le projet photovoltaïque au sol Verrerie 3 a fait l'objet d'une troisième demande d'autorisation de défrichement pour une superficie de 17,3845 ha sur la commune de Méounes-lès-Montrieux. Les précédentes demandes ont été retirées, dans le but de prendre en compte l'ensemble des recommandations des services de l'Etat. Finalement, la zone du projet a été réduite de plus de 7 ha par rapport à l'emprise initiale, afin d'intégrer au mieux les sensibilités environnementales et paysagères locales.

Nous avons bien noté la compensation à mettre en place et les prescriptions fixées dans la doctrine départementale relative aux champs photovoltaïques par le SDIS et la DDTM du Var qui seront strictement respectées. En effet, concernant les obligations légales de débroussaillage, elles seront mises en place selon un schéma sélectif et alvéolaire respectant les modalités techniques exposées dans l'article 4 de l'arrêté du 30 mars 2015 relatif au débroussaillage dans le Var. Par ailleurs, les arbres morts conservés dans le cadre de la mesure R3 de l'étude d'impact, seront disséminés, de manière espacée et en quantité limitée, en dehors des OLD afin de limiter la présence de combustible et réduire le risque incendie. Enfin, l'arrêté préfectoral concernant la fermeture du massif et les interdictions de travaux sera pris en compte, notamment avec une consultation quotidienne des prévisions des risques de feux de forêts dans le territoire du Var pendant la phase chantier.

Concernant le réservoir de biodiversité, une analyse de choix du site a été réalisée à l'échelle du SCOT, aucun des 17 sites anthropisés identifiés au sein du territoire Provence Verte Verdon n'est éligible pour l'implantation du projet. Le site a donc été sélectionné selon des critères priorisant les zones de moindres enjeux environnementaux conformément à la grille de sensibilités élaborée par la DREAL PACA dans le cadre régional pour le développement du photovoltaïque. Bien que la zone projet soit située dans un « cœur de nature » identifié par le SCoT Provence Verte Verdon, le projet Verrerie 3 est compatible avec les préconisations du Document d'Orientations et d'Objectifs. Cette analyse est



détaillée dans le mémoire de réponse à l'avis de la MRAe n°2022APPACA19/3076 relatif à la demande d'autorisation de défrichement.

A l'échelle du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, la charte a été adoptée après le lancement du développement du projet début 2016. C'est pourquoi l'étude du choix du site ne considère pas la zone d'étude comme « un territoire de parc naturel régional avec enjeux particuliers ». Bien que le projet soit inclus dans un réservoir de biodiversité identifié par le PNR, Akuo a bien pris en compte les directives énoncées dans la charte, en considérant les enjeux d'intégration paysagère, de préservation de la biodiversité, et d'utilisation partagée des revenus. Plusieurs mesures complémentaires ont été proposées dans le cadre d'une rencontre entre les équipes du PNR et d'Akuo, afin d'intégrer au mieux le projet sur le territoire du parc naturel. Ces mesures sont détaillées dans l'étude d'impact et le mémoire de réponses à l'avis de la MRAe.

La DREAL PACA sera consultée concernant la nécessité de déposer une demande de dérogation espèces protégées. Il est cependant à noter que grâce aux mesures d'évitement et de réduction mises en place, le projet n'engendre aucune perte nette de biodiversité et notamment aucune destruction d'espèce protégée ou à enjeu patrimonial fort.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Clémence MARCUEYZ  
Cheffe de projet  
[marcueyz@akuoenergy.com](mailto:marcueyz@akuoenergy.com)